



AVIS DE RESTRICTION D'EAU

Audet, 6 octobre 2020

La Municipalité de Audet informe la population, dont la résidence est raccordée au réseau d'aqueduc municipal, qu'un avis de restrictions des usages extérieurs et intérieurs est en vigueur dès maintenant. Cet avis est rendu nécessaire en raison de la période de sécheresse que nous subissons présentement et du très bas niveau du puits municipal. Par conséquent, un danger de manque d'eau potable générale est présent pour cet automne et cet hiver si aucune action n'est prise par la municipalité pour économiser notre ressource en eau potable.

La Municipalité de Audet demande aux citoyens et citoyennes de respecter les consignes suivantes :

- Interdiction d'utilisation de l'eau extérieure (arrosage, nettoyage d'entrée, d'auto, trottoirs et bâtiments);
- Interdictions de remplir les piscines et de laisser couler l'eau en continu.

La population est également invitée à restreindre, dans la mesure du possible, l'utilisation de l'eau à l'intérieur de la maison (laveuse, lave-vaisselle, durée de la douche...).

Notez bien que cet avis n'affecte en rien la qualité de l'eau potable distribuée par le réseau public.

La Municipalité de Audet remercie la population de sa collaboration habituelle qui lui permettra de garantir les volumes d'eau nécessaires pour desservir l'ensemble de la population.

Jean Théberge, responsable en eau potable
Guillaume-Charles Coutu, responsable en eau potable

Recto verso



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Audet, le 6 octobre 2020 – Considérant le contexte actuel relativement à la COVID-19, les élus de la Municipalité de Audet ont adopté une résolution lors de la séance de conseil du 5 octobre afin de modifier la procédure pour permettre que le travail relié à la lecture des compteurs d'eau sur le territoire de la Municipalité puisse se faire au cours du mois d'octobre.

En effet, afin de limiter les contacts entre les personnes, mais également pour protéger la santé autant pour la personne mandatée par la Municipalité pour faire le travail de lecture des compteurs d'eau que pour les citoyens, la Municipalité de Audet demande aux propriétaires desservies par le service d'aqueduc de prendre une photo de leurs compteurs d'eau ainsi que la date de la prise de la photo. Madame Jaëlle Beaulieu, personne embauchée par la Municipalité pour faire la lecture des compteurs d'eau, ira au courant du mois d'octobre chez les citoyens afin de récupérer la lecture photographique de votre compteur d'eau.

Pour les citoyens qui ne possèdent pas d'appareil technologique leur permettant de prendre en photo leurs compteurs d'eau, nous pourrions également accepter que vous preniez vous-même la lecture de votre compteur d'eau. La Municipalité reconnaît que dans les circonstances actuelles que nous vivons, un ajustement de certaines tâches doivent nécessairement être adaptées dans le contexte exceptionnel de la COVID -19 et ainsi permettre de ralentir la progression de ce virus et assurer la sécurité de notre communauté.

Nous tenons à remercier les citoyens d'Audet pour votre diligence habituelle afin que nous puissions récupérer l'ensemble des données des compteurs d'eau.

Pour information : France Larochelle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière
Téléphone : 819 583-1596
Courriel : munaudet@axion.ca

Recto verso